



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville (à distance)  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-recherchiste  
Madame Yanick Laneville, Commandant PDQ 10

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement**

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:	Ajout au calendrier des séances ordinaires d'une séance le 13 janvier 2025. Renouvellement du bail du Bureau d'arrondissement (20.09) Adoption des projets du budget participatif de la ville centre pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (30.09). Autorisation de bâtiments temporaires sur le site du 50-150, Louvain Ouest (40.16).
Madame Effie Giannou:	Félicitations à l'AGAGO pour le succès de l'événement La Magie de Noël. Félicitations au CACI pour le succès de l'événement Fête de Noël. Importance des dons et collecte de la Corbeille, qui recherche toujours des bénévoles. Patinage en plein air à la patinoire Bleu Blanc Bouge. Importance de respecter la signalisation lors des opérations de déneigement.

Madame Nathalie Goulet:                   Renouvellement de l'entente PCAC (20.04).  
Réception de 75 k\$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour rendre permanents les aménagements de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson (30.10).  
Invitation à profiter des activités offertes gratuitement par l'arrondissement.  
Invitation à donner aux organismes qui soutiennent les familles dans le besoin de l'arrondissement.  
Ligne de soutien communautaire 211.  
Invitation à acheter local.

Madame Julie Roy:                       Projet de logement modulaire transitoire et comité de bon voisinage.  
Accès à la butte de glissade du parc Jean-Martucci cet hiver et fin des travaux au printemps.  
Travaux prévus en 2026 à la suite des consultations menées en novembre pour la réfection des parcs Berthe-Louard et Tour-du-Chapeau.  
Annonce des différents marchés de Noël.  
Invitation à donner temps et argent aux Lutins de la rue Foucher.

Monsieur Jérôme Normand:           Constitution officielle de la SDC Fleury Est et nomination au conseil d'administration.  
Suivi de la consultation pour la réfection du parc Lomer-Gouin.  
Modifications réglementaires concernant la démolition d'immeubles (40.19) et la subdivision de logements (40.20).

10.02

---

#### **Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure**

Aucune demande

10.03

---

#### **Correspondance et dépôt de documents**

Aucun document

10.04

---

#### **Période de questions du public**

À 19 h 26 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent les questions suivantes aux membres du conseil d'arrondissement.

Sylvain Millard                       Peinture utilisée pour le marquage au sol.

Jean-Philippe Loew                 Démocratie municipale.

---

À 19 h 26, la mairesse d'arrondissement suspend la période de questions du public.

---

À 19 h 34, la mairesse d'arrondissement reprend la période de questions du public.

À la reprise de la séance suspendue, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

---

**Période de questions du public (suite)**

Niraj Patel	Vélo d'hiver.
Alain Querry	Réfection de l'autoroute 15.
Miguel Tremblay	Voies réservées au covoiturage.
Jean Beaudet	Manque de bibliothèque et de piscine dans Cartierville.
Vincent Nélisse	Mails de béton pour la délimitation des pistes cyclables.
Carl Gamache	Consultation en amont de l'implantation de pistes cyclables.
Daniel Pelletier	Retrait d'espaces de stationnement en raison de l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Tolhurst, au sud de la rue Fleury.
Jean-Jacques Germain	Retrait d'espaces de stationnement en raison de l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Tolhurst, au sud de la rue Fleury.
Marie Barbeau	Budget réservé aux infrastructures d'aqueduc et d'égout. Contrevenants à vélo.
Gilles Larocque	Renouvellement du bail du Bureau d'arrondissement.
Jean-Paul Dubreuil	Achat de terrains par la Ville / 285 M\$ pour des organismes à but non lucratif.
Benoit Archambault	Piste cyclable sur le boulevard Henri-Bourassa.
Felicia Cosentino	Offre de stationnement lors des tempêtes de neige.
Yves Alavo	Félicitations et remerciements pour les réalisations 2024.
Formulaire en ligne :	
Eugénie Morin	Zone SRRR sur la rue Parthenais, près de l'hôpital Fleury.
Anna Maria Roche	Drapeau du Liban sur le boulevard de l'Acadie, au nord de la rue Sauvé.
Gilbert Paul	Aménagement d'un viaduc afin de franchir la rue Saint-Hubert via la piste cyclable est-ouest près du futur Écoquartier Louvain.
Marie-Lyse Julien Lesco	Virage à droite sur le boulevard Gouin Est, au coin de la rue Berri.
Cristina Stanciu	Présence de chiens sur les terrains de sport au parc Henri Julien.
Bruno Bastos	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Christina Meunier	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Guillaume Daly	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Jasmine Waheed	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Julien Champagne	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Stephanie Rajaonarivelo	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Rodney Jean-Paul	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Richard Williams	Aménagement de la patinoire extérieure au parc Henri-Julien pour la saison 2024-25.

Elise Lanciault-Breton	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Karina Thibault	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Alexandre Pichette	Projet d'habitations temporaires pour les personnes itinérantes sur le site du 50-150 Louvain Ouest.
Didier Haillot	Suivi de la consultation au sujet de la reconfiguration des immeubles à l'intersection des rues Fleury et Taché (PPCMOI).
Luc Audebrand	Reconfiguration de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Christophe-Colomb dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable.

Cette période de questions prend fin à 20 h 50.

10.05

---

#### **Période de questions des membres du conseil**

Aucune question

10.06

---

#### **CA24 09 0299**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024, tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.07

---

#### **CA24 09 0300**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.08

---

**CA24 09 0301**

**Déclaration en soutien à Solidarité Ahuntsic.**

**Attendu que** Solidarité Ahuntsic et 12 autres organismes communautaires sont logés depuis deux décennies dans un immeuble situé au 10 780, rue Laverdure et appartenant au centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

**Attendu que** le CSSDM est propriétaire de plusieurs bâtiments excédentaires, qu'il loue depuis plusieurs années à des organismes communautaires;

**Attendu que** le CSSDM aurait indiqué à Solidarité Ahuntsic, en février 2024, vouloir récupérer le bâtiment dès 2025 afin d'en faire un centre de francisation;

**Attendu que** la reprise du bâtiment par le CSSDM compromet la continuité des services essentiels offerts par ces organismes, qui constituent un réseau vital de soutien pour plus de 25 000 personnes bénéficiant annuellement de leurs services et activités variés, offerts sous un même toit;

**Attendu qu'en** mai 2024, la députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville, l'honorable Mélanie Joly, le député provincial de Maurice-Richard, Monsieur Haroun Bouazzi, le député provincial d'Acadie, Monsieur André A. Morin, et la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Madame Émilie Thuillier, ont uni leurs voix pour demander un délai supplémentaire de cinq ans pour les organismes du Centre communautaire Ahuntsic afin qu'ils puissent demeurer au 10 780, rue Laverdure jusqu'à ce que de nouveaux locaux soient prêts à les accueillir;

**Attendu que** l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et plusieurs acteurs du milieu travaille à la construction d'un nouveau centre communautaire à l'angle de la rue Saint-Hubert et de la rue Louvain, mais que celle-ci ne sera pas complétée avant quelques années encore;

**Attendu que** l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaît l'importance des organismes communautaires regroupés dans le centre communautaire Ahuntsic dans le soutien de la communauté locale;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

**Que** l'arrondissement demande au gouvernement du Québec d'octroyer le budget nécessaire au CSSDM qui lui permette de louer d'autres locaux à Ahuntsic pour offrir les cours de francisation qui devraient être organisés dans les locaux présentement occupés par Solidarité Ahuntsic et les 12 organismes mentionnés;

**Que** l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au CSSDM d'offrir un délai supplémentaire de cinq ans aux organismes chapeautés par Solidarité Ahuntsic afin qu'ils puissent demeurer au 10 780, rue Laverdure en attendant la construction du pôle communautaire à l'Écoquartier Louvain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01

---

**CA24 09 0302**

**Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense totale de 30 208 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 30 208 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1243060023

---

#### CA24 09 0303

**Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal (55 067,38 \$) et Loisirs Sophie Barat (189 105 \$) pour l'accessibilité aux installations sportives des institutions scolaires de leur territoire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 / Autoriser une dépense totale de 244 172,38 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives des institutions scolaires de leur territoire, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Période	Montant
Loisirs de l'Acadie de Montréal	1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027	55 067,38 \$
Loisirs Sophie Barat	1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027	189 105 \$

2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 244 172,38 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1243060033

---

#### CA24 09 0304

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 152 818 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) (136 151 \$) et à Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) (16 667 \$), pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée 2025 / Approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 152 818 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée 2025 :

Organisme	Projet	Période	Montant
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC)	Plan d'action 2025 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025	136 151 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC)	Zoom sur l'insalubrité	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025	16 667 \$

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1243060031

---

#### CA24 09 0305

**Accorder un soutien financier de 202 534 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2025, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 / Approuver la convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 202 534 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2025, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1243060032

---

#### CA24 09 0306

**Approuver une indexation de 2 % du soutien financier accordé dans le cadre des programmes loisir et jeunesse, pour l'année 2025 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 13 815 \$ / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver une indexation de 2 % du soutien financier accordé aux organismes ci-après désignés dans le cadre des programmes loisir et jeunesse, pour l'année 2025;
2. d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 13 815 \$, réparti comme suit :

Programme	Organisme	2024	2025	Montants indexés	
				2025	Montant supplémentaire 2025
Loisir	Service des loisirs Ste-Odile	73 284 \$	73 284 \$	74 750 \$	1 466 \$
	Loisirs de l'Acadie de Montréal	92 896 \$	92 896 \$	94 754 \$	1 858 \$
	L'Union des familles d'Ahuntsic inc.	47 483 \$	47 483 \$	48 433 \$	950 \$
	Service des loisirs Christ Roi	67 022 \$	67 022 \$	68 363 \$	1 341 \$
	Loisirs Sophie Barat	73 501 \$	73 501 \$	74 971 \$	1 470 \$
	Service loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Mtl	120 199 \$	120 199 \$	122 603 \$	2 404 \$
Jeunesse	Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	82 400 \$	82 400 \$	84 048 \$	1 648 \$
	Maison des jeunes d'Ahuntsic	82 400 \$	82 400 \$	84 048 \$	1 648 \$
	Entre-Maisons Ahuntsic	31 930 \$	31 930 \$	32 569 \$	639 \$
	Rue Action Prévention Jeunesse	19 570 \$	19 570 \$	19 961 \$	391 \$

3. d'approuver les 10 projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1233060063

#### CA24 09 0307

**Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une partie du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 2 070 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 131 338,92 \$ / Autoriser une dépense de 13 500 \$ pour les frais de maintenance et de 267,50 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période de janvier à juin 2025 / Imputation à la réserve immobilière (13 767,50 \$).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une partie du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 2 070 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 131 338,92 \$;

2. d'autoriser une dépense de 13 500 \$ pour les frais de maintenance et de 267,50 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période de janvier à juin 2025;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1234212007

---

#### **CA24 09 0308**

**Ratifier une dépense additionnelle de 258 693,75 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. (CA20 09 0009) pour la transformation d'un bâtiment en centre culturel et communautaire.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de ratifier une dépense additionnelle de 258 693,75 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. (CA20 09 0009) pour la transformation d'un bâtiment en centre culturel et communautaire;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1234212008

---

#### **CA24 09 0309**

**Modifier la résolution CA24 09 0138, adoptée le 10 juin 2024, afin d'intégrer au montage financier une somme de 224 158,20 \$ provenant du Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de modifier la résolution CA24 09 0138, adoptée le 10 juin 2024, afin d'intégrer au montage financier une somme de 224 158,20 \$ provenant du Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1246074001

---

**CA24 09 0310**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, de la société Marcarko ltée, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2025, des locaux d'une superficie de 46 458 pi<sup>2</sup>, situés au rez-de-chaussée et au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 555, rue Chabanel Ouest, aux fins de bureaux pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 11 519 485,27 \$, incluant les taxes.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Marcarko ltée, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des locaux d'une superficie de 46 458 pi<sup>2</sup>, situés au rez-de-chaussée et au 6<sup>e</sup> étage, de l'immeuble sis au 555, rue Chabanel Ouest, aux fins de bureaux pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 11 519 485,27 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1248145001

---

**CA24 09 0311**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024.**

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249816002

---

**CA24 09 0312**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1245456006

---

#### CA24 09 0313

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de projets comprenant des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, conformément au Règlement 20-030 (Projets 2025 - Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de projets comprenant des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, conformément au Règlement 20-030 (Projets 2025 - Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1248106006

---

#### CA24 09 0314

**Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer les documents y afférents.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques;

d'autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1243060030

---

**CA24 09 0315**

**Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, selon les budgets prévus à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2025-2034 / Autoriser une dépense de 9 067 500 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, selon les budgets prévus à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2025-2034;
2. d'autoriser une dépense de 9 067 500 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2025 du budget de fonctionnement;
3. de déléguer à la fonctionnaire ou au fonctionnaire de niveau 1 l'autorisation de dépenses de plus de 50 000 \$ relatives à des services d'utilités publiques, une commande ou un service prévus dans une entente-cadre;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1249816001

---

**CA24 09 0316**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2150 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2150 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

Organisme	Projet	Montant
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		100 \$
Le Festigout Traiteur	(pour Paniers de Noël 2024)	100 \$
Cartier Émilie		100 \$
Ateliers Belleville	(pour Marché de Noël 2024)	200 \$
Association loisirs seize-cent	(pour Projet tricot)	200 \$
Centre de ressources périnatales Autour du bébé		200 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville		200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)	200 \$
Rue action prévention jeunesse		200 \$
Services communautaires pour réfugiés et immigrants		200 \$
Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville		200 \$
Service des loisirs Ste-Odile		125 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal		125 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1244746010

**CA24 09 0317**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes suivants: Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) (3000 \$), Solidarité Ahuntsic (2000 \$) et Le Festigoût Traiteur (1000 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organisme	Projet	Montant
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	Pour l'organisation du dépannage alimentaire de Noël 2024	3000 \$
Solidarité Ahuntsic	Pour l'organisation du Marché et de la Fête de Noël 2024	2000 \$
Le Festigoût Traiteur	Pour l'organisation du dépannage du Noël 2024	1000 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1243060035

---

#### CA24 09 0318

**Affecter un montant de 275 000 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité (SST) de l'arrondissement, afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail pour les années 2025 et 2026.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'affecter un montant de 275 000 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité (SST) de l'arrondissement, afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail pour les années 2025 et 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1243330001

---

#### CA24 09 0319

**Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal, susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal, susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

d'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1 : De Mésy - un parc inclusif
- Projet 2 : Mon Marché Sauvé à l'année !
- Projet 3 : Réaménagement d'un parc pour toute la famille
- Projet 4 : Accès AQUA
- Projet 5 : À qui la rue : aménagement de rues-écoles
- Projet 6 : Les fesses au chaud ! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics
- Projet 7 : Prochaine station : abris-vélos ! Installation de supports à vélo sécurisés

de confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits;

d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1248313004

---

**CA24 09 0320**

**Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$, provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour rendre permanent les aménagements de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wlison / Approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$, provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour rendre permanent les aménagements de la placette pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wlison;

d'approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;

de désigner le secrétaire d'arrondissement comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1244465005

---

**CA24 09 0321**

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1243060026

---

#### CA24 09 0322

**Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à retirer les places de stationnement tarifées situées sur les axes visés pour l'aménagement de voies cyclables dans l'arrondissement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant à retirer les places de stationnement tarifées situées sur les axes visés pour l'aménagement de voies cyclables dans l'arrondissement, dans le cadre du projet d'aménagement de liens cyclables :

- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Meilleur et l'avenue du Parc :**  
de retirer les places de stationnement tarifées AB174, AB177 et AB178, ainsi que la borne de paiement 11623;
- **Sur la rue Meilleur, du côté est, entre les rues Chabanel Ouest et de Louvain Ouest :**  
de retirer les places de stationnement tarifées AB491, AB492, AB493, AB494, AB495 et AB496, ainsi que la borne de paiement 11633;
- **Sur la rue Meilleur, du côté ouest, entre les rues Chabanel Ouest et de Louvain Ouest :**  
de retirer les places de stationnement tarifées AB444, AB445, AB446 et AB447.

de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**Dissidence :** la conseillère Effie Giannou

40.02 1245510004

---

#### CA24 09 0323

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur la rue Meilleur en direction nord, à l'approche de la rue Chabanel Ouest.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur la rue Meilleur en direction nord, à l'approche de la rue Chabanel Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248153009

---

**CA24 09 0324**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 6), une ordonnance visant à établir l'implantation et le retrait de postes d'attente sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest et Est, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse (phase 2024).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 6), une ordonnance visant à établir l'implantation et le retrait de postes d'attente sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest et Est, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse (phase 2024).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1242932002

---

**CA24 09 0325**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA22 062 relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis / Abroger la résolution CA24 09 0276.**

Attendu que la demande d'opération cadastrale a été annulée puisque les conditions liées à son autorisation n'ont pas été respectées;

Attendu que l'exemption en matière de stationnement n'est plus requise;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA22 062 relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis;

d'abroger la résolution CA24 09 0276, adoptée le 11 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1241066013

---

**CA24 09 0326**

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12242, rue Lachapelle, érigé sur le lot 2 375 682 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3002669147.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12242, rue Lachapelle, érigé sur le lot 2 375 682 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1241066015

---

**CA24 09 0327**

**Prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2024 et soumettre pour adoption, par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre l'avenue Émile-Journault et la rue de Louvain.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2024;

de soumettre pour adoption, par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre l'avenue Émile-Journault et la rue de Louvain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1249570018

---

**CA24 09 0328**

**Approuver le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Fleury Est.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Fleury Est;

de transmettre au Registraire des entreprises une copie du règlement approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1241388010

---

**CA24 09 0329**

**Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1241388007

---

**CA24 09 0330**

**Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1241388008

---

**CA24 09 0331**

**Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1249715003

---

**CA24 09 0332**

**Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**Dissidence :** la conseillère Effie Giannou

40.12 1245486018

---

**CA24 09 0333**

**Adopter, avec changement, le Règlement autorisant l'occupation et la transformation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest sur le lot 5 331 885 du cadastre du Québec - Zone 1022.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement autorisant l'occupation et la transformation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest sur le lot 5 331 885 du cadastre du Québec - Zone 1022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1241066014

---

**CA24 09 0334**

**Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2025).**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2025).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1243247001

---

**CA24 09 0335**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)) pour l'immeuble portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 5 839 430 du cadastre du Québec - Zone 1323.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 5 839 430 du cadastre du Québec et portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est, l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)).

L'usage autorisé doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat d'occupation dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1249570014

---

**CA24 09 0336**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser des bâtiments temporaires pour le terrain vacant situé sur la rue de Louvain Ouest à l'angle de l'avenue de l'Esplanade - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec - Zones 1533 et 1534.**

Considérant le besoin en habitation pour de l'hébergement transitoire sur le territoire de l'arrondissement;

Considérant que l'utilisation de bâtiments temporaires se prête à une occupation transitoire de ce lieu;

Vu les articles 123.1 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et au Règlement sur les opérations cadastrales (c.O-1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, la réalisation d'un projet de bâtiments temporaires, aux fins d'habitation, destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement transitoire, et ce, aux conditions suivantes :

- un bâtiment temporaire peut être érigé pour une période n'excédant pas cinq ans. La partie de terrain ayant servi à la construction d'un bâtiment temporaire doit, à l'expiration de l'autorisation délivrée par le conseil d'arrondissement, être remise à son état original avant la mise en place de ce bâtiment;
- un bâtiment temporaire doit être situé à 1,5 mètre et plus de l'emprise de la voie publique;

- l'abattage d'arbre afin de permettre un bâtiment temporaire est prohibé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1249570021

---

#### CA24 09 0337

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la division du terrain de la résidence située au 10765, rue Laperle - Lot 2 494 719 du cadastre du Québec - Zone 1379 - Demande de permis 3003465698.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 12, 2<sup>o</sup>, a), i) (profondeur minimale de 22 mètres) et l'article 12, 2<sup>o</sup>, a), ii) (superficie minimale d'un lot) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 494 719 du cadastre du Québec et portant le numéro 10765, rue Laperle, l'autorisation de lotir le terrain selon le plan cadastral réalisé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, minute 22218, dossier 1835, daté du 9 décembre 2020, joint en annexe A à la présente résolution;

L'opération cadastrale autorisée doit faire l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plan cadastral réalisé par François Anglehart, arpenteur-géomètre, minute 22218, dossier 1835, daté du 9 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1249570019

---

#### CA24 09 0338

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser une hauteur de quatre (4) étages pour les bâtiments portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Lot 3 710 113 du cadastre du Québec - Zone 1413 - Demande de permis 3003476095.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal) et 12.3 (hauteur maximale en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 710 113 du cadastre du Québec et portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault, l'autorisation d'agrandir le bâtiment sur une hauteur de quatre étages pouvant aller jusqu'à 20 mètres, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'émission de tout permis d'agrandissement ou de transformation du bâtiment et d'aménagement du terrain soit assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), dont les critères sont joints en annexe A de la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

## ANNEXE A

Objectifs et critères pour les projets d'agrandissement, de transformation extérieure du bâtiment existant et d'aménagement du terrain pour le Collège Ahuntsic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1249570020

---

### CA24 09 0339

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1248373009

---

### CA24 09 0340

**Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les modifications du nombre de logements dans un bâtiment existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1249570017

---

**CA24 09 0341**

**Modifier le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour y ajouter une séance le 13 janvier.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de modifier le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour y ajouter la séance suivante :

- 13 janvier 2025, à 19 heures - salle du conseil, située au 555, rue Chabanel Ouest, 6<sup>e</sup> étage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1243032004

---

**CA24 09 0342**

**Désigner un(e) représentant(e) municipal(e) pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Fleury Est, à compter de décembre 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de désigner Monsieur Jérôme Normand, conseiller du district du Sault-au-Récollet, pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Fleury Est à compter de décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1241388009

---

**CA24 09 0343**

**Nommer un(e) membre suppléant(e) en tant que membre régulier(ère) non élu(e) du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans, soit du 11 décembre 2024 au 10 décembre 2026.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de procéder à la nomination de Catherine Joly, membre suppléante, à titre de membre régulière non élue pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux ans, soit du 11 décembre 2024 au 10 décembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1242799001

---

**CA24 09 0344**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 octobre 2024.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570022

---

**Affaires nouvelles**

Aucun dossier

70.01

---

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 11 décembre 2024 est levée à 21 h 13.

70.02

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement